

# LE CAEV

*Arthrite Encéphalique Caprine à Virus*

*Maladie spécifique des caprins, le CAEV est dû à un virus de la même famille que le virus du Maedi Visna chez le mouton ou du VIH (responsable du SIDA) chez les humains.*

## Une évolution lente et irréversible

Moins de 10 % des animaux infectés présentent des signes cliniques, parmi lesquels :

- **Symptômes articulaires** : apparition de « gros genoux » réduisant la mobilité des animaux (souvent après un an), articulations douloureuses en phase terminale,
- **Symptômes mammaires** : baisse de production et raccourcissement de la lactation, mammites sous forme aiguë appelée « pis de bois », mammites chroniques (induration de la mamelle pouvant induire des déséquilibres de la mamelle),
- **Symptômes respiratoires** : difficultés respiratoires, pneumonie chronique dans de rares cas,
- **Symptômes nerveux** : forme rare touchant les jeunes de 2 à 4 mois avec une inclinaison de la tête allant vers une paralysie faciale.



## Une infection permanent qui assure la transmission par contacts rapprochés

- **Par voie orale** (principal mode de contamination) : ingestion de colostrum ou de lait contaminé.
- **Par voie mammaire** : remontées dans les mamelles de gouttelettes de lait contaminées lors d'entrées d'air au moment de la traite.

- **Par voie sanguine ou respiratoire** (souvent dans des élevages où l'hygiène est médiocre) : contact avec un animal ou du sang infecté (blessure, aiguille...).

## Privilégier un diagnostic de troupeau

Le **diagnostic de groupe** permettra de statuer sur le degré d'atteinte du troupeau et ainsi d'adapter les mesures de gestion de la maladie.

- **Diagnostic clinique** : examen individuel des animaux et observation des symptômes (arthrites, atteinte des mamelles) ?
- **Diagnostic sérologique ou virologique** : mise en évidence des anticorps ou du virus à partir d'une prise de sang.

La recherche d'anticorps peut être utilisée en routine sur les animaux de plus de 6 mois afin de connaître le statut du cheptel.

## Réduire l'incidence clinique de la maladie dans un cheptel

Compte tenu du nombre important de troupeaux infectés en France, l'objectif d'une lutte collective ne peut pas être l'éradication du CAEV de tous les élevages mais d'en réduire les manifestations cliniques.

- Suivi sérologique tous les 6 mois et dès l'âge de 6 mois,
- Séparation immédiate des chevreaux dès la mise-bas,
- Thermisation du colostrum ou du lait (56°C pendant 1H) ou administration de colostrum ou de lait d'animaux sérologiquement négatifs,
- Réforme anticipée des animaux atteints,
- Hygiène de traite renforcée, passage des primipares en premier en salle de traite,
- Maîtrise des facteurs de risques : utilisation d'aiguilles à usage unique, contrôle de la machine à traire, taille régulière des onglons, limitation des risques de traumatismes articulaires (conditions de logement...).



**Un protocole national de lutte existe s'appuyant sur une démarche volontaire et durable de l'éleveur.** Il est coordonné par les GDS et les DD(ETS)PP.

### Des conséquences économiques lourdes

- **Baisse de la production laitière** de l'ordre d'un tiers et de manière durable (une chèvre dont la mamelle est déséquilibrée ou qui présente un « pis de bois » ne retrouve jamais son meilleur niveau de production),
- **Réformes anticipées,**
- **Entraves au commerce de reproducteurs.**

